

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 25

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 13 FEVRIER 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, A. SALZE  
Mrs., PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, S. DIET, MD. PAGES,  
C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,  
R. THIERS-SIMON, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. E. CHAUVET (pouvoir à M. MARTEL), ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN),  
M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL), I. MILLET (pouvoir à L. CONSOLIN), C. CHAUVET  
(pouvoir à S. PONCHON), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. SIMON), B. REYNÈS (pouvoir à S. DIET),  
C. LABARDE (pouvoir à MD. PAGES)

Secrétaire de Séance : Pierre-Hubert MARTIN

20240213 - 13/PERS03. REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL

Il est nécessaire, pour la Collectivité, de se doter d'un règlement intérieur commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Ce règlement intérieur soumis à l'examen du Comité Social Territorial a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline.

Vu l'examen de ce dossier en commission du Personnel le 1<sup>er</sup> février 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le présent règlement du personnel communal joint à la délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 14 février 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the text 'LE MAIRE Marcel MARTEL' and partially over the official seal.

